

CREATION D'UN PASSAGE PIETON TEMPORAIRE BOULEVARD DE VERDUN

LE MAIRE DE MONTEUX,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1 et suivants ;
Vu le Code de la Route et notamment ses articles R412-37, R415-11 et R417-11,
Vu le décret n° 2006-1658 du 21 décembre 2006 relatif aux prescriptions techniques pour l'accessibilité de la voirie et des espaces publics,
Vu la Circulaire n°96-55 du 1er juillet 1996 relative à la signalisation des passages pour piétons,
Vu la Circulaire du 15 mai 1996 relative à l'utilisation de la couleur sur chaussée,
Vu l'article 118 de la circulaire interministérielle sur la signalisation routière,

Considérant que la Ville réalise des travaux d'aménagement d'un poste de Police Municipale Boulevard de Verdun,

Considérant que ces travaux nécessitent l'occupation temporaire du trottoir Nord dudit boulevard, interrompant ainsi de cheminement piéton habituel,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité des piétons circulant sur le domaine public,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER :

Il est créé un passage piéton supplémentaire sur le Boulevard de Verdun à l'Ouest du chantier d'aménagement du Poste de Police Municipale comme indiqué en jaune sur le plan joint au présent arrêté de façon à assurer la continuité du cheminement piéton au droit du chantier.

ARTICLE 2 :

Le cheminement piéton ainsi modifié devra être clairement indiqué conformément à la signalisation réglementaire.

ARTICLE 3 :

La signalisation réglementaire sera installée par les services de la Communauté de Communes Les Sorgues du Comtat en collaboration avec la Police Municipale.

ARTICLE 4 :

Le présent arrêté entrera en vigueur aussitôt installée la signalisation et les mesures de publicité du présent arrêté effectuées.

ARTICLE 5 :

Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlement en vigueur.

ARTICLE 6 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Nîmes, dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage, et de sa transmission au représentant de l'Etat. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens », accessible par le site internet www.telerecours.fr

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit à compter de la notification de la décision de l'autorité territoriale, soit à compter de la date implicite de rejet de réclamation.

ARTICLE 6 :

Le Directeur Général des Services de la Ville de Montoux, Le directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat, Madame le Commissaire Principal de la Circonscription Urbaine Carpentras – Montoux et Madame le Chef de Poste de la Police Municipale de Montoux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié et

dont un exemplaire leur sera transmis.

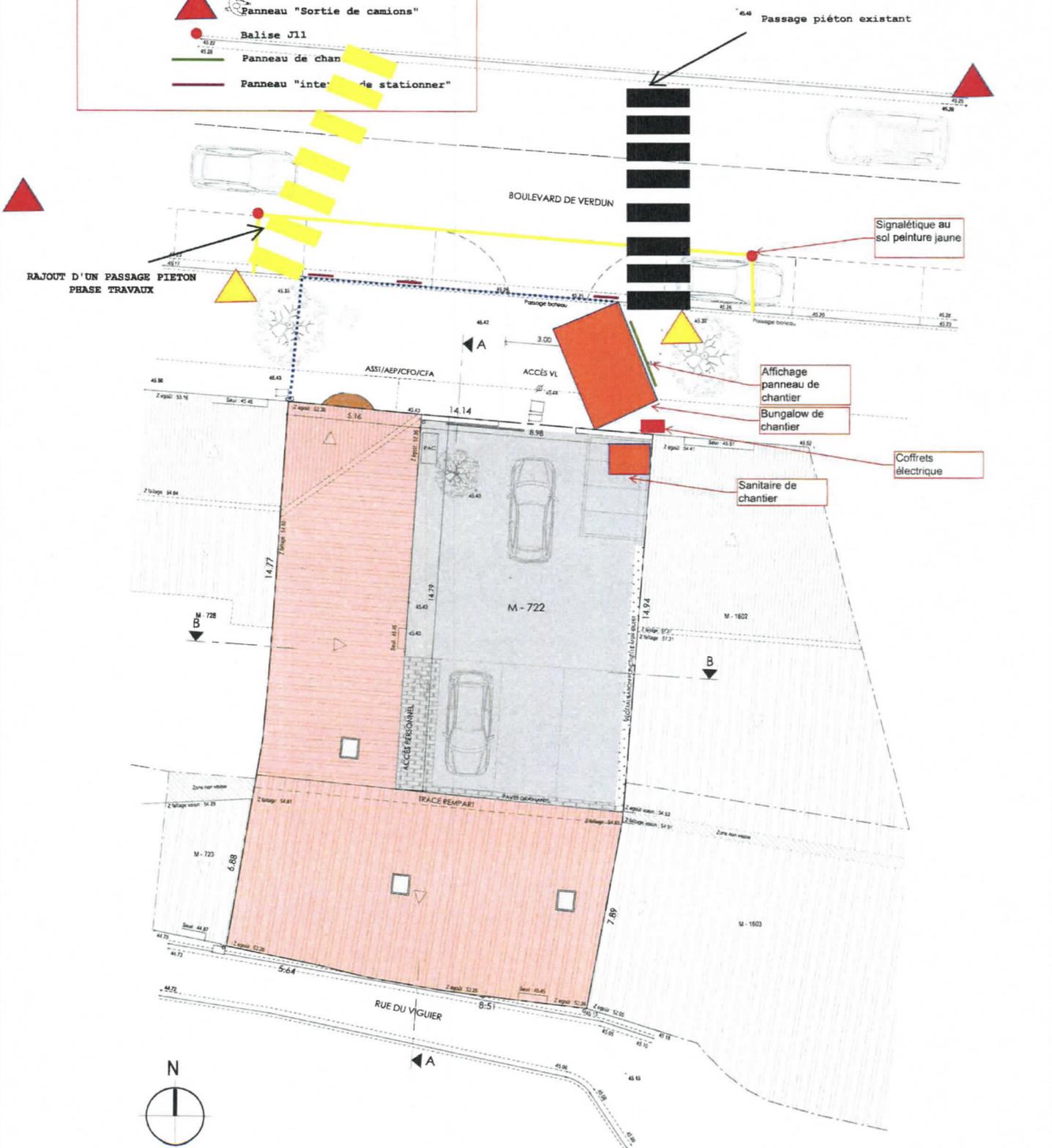
Monteux, le 6 octobre 2022

Acte exécutoire
Transmis le :
Publié le : 12.10.2022

Christian GROS


Maire de MONTEUX

- Légende :**
- Clôture de chantier
 - Passage piéton phase travaux
 - ▲ Panneau "piéton emprunter le passage"
 - ▲ Panneau "Sortie de camions"
 - Balise J11
 - Panneau de chan
 - Panneau "interdiction de stationner"



- ▲ Station géométrique
- △ Panneau de signalisation
- ▨ Mur plein
- Gouttière
- ~ Côte altimétrique
- Altitude sol
- Candélabre
- Plaque (règles divers)
- ⊕ Bouche à dé
- Bordure
- Caniveau
- Coffre GAZ

AMÉNAGEMENT D'UN POSTE DE POLICE MUNICIPALE 21-23 Boulevard de Verdun - 84 170 Montoux		N° PLANCHE DCE 1
DATE 11.2021		DATE 15.11.2021
Phase D.C.E		ECH. 1/100
MODIFICATIONS		PHASE D.C.E.
MAÎTRE D'ŒUVRE Justin ESPADA Architecte DPLG 28 Boulevard Louis Pasteur - 13 300 Salon de Provence Tel : 04 42 55 11 81 - ec.architecture@icloud.com		MAÎTRE D'OUVRAGE MAIRIE DE MONTEUX 28 Place des Droits de l'Homme - 84 170 Montoux
BDI BET Fluides 13 140 Châteaurenard EPC SARL Economiste 84 953 Covallan BSE BET Structures 84 000 Avignon		MANDATAIRE

**PLAN DE
MASSE**